

Le 17 octobre 2018

Monsieur Hans Hoogervorst
Président, International Accounting Standards Board
Fondation IFRS
7 Westferry Circus
Canary Wharf
Londres E14 4HD
Royaume-Uni

Objet : Date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17

Monsieur Hoogervorst,

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Ses membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.

L'ICA a suivi activement l'évolution de la mise en œuvre de la nouvelle Norme internationale d'information financière (IFRS) 17 sur les contrats d'assurance. Un nombre important de membres de l'ICA ont participé à des activités tenues à l'échelle internationale pour appuyer la diffusion de la norme IFRS 17. Parallèlement, l'ICA et le Conseil des normes actuarielles (CNA) du Canada ont élaboré des normes de pratique et du matériel d'orientation à l'intention des membres afin de faciliter une transition efficace vers les nouvelles exigences comptables.

Les membres de l'ICA, leurs employeurs et leurs clients déploient des efforts exceptionnels pour mettre en œuvre l'IFRS 17 d'ici le 1^{er} janvier 2021. Bien que ces efforts se poursuivent, nous avons constaté que nos membres et d'autres actuaires de l'industrie de l'assurance, qui travaillent à l'élaboration des systèmes et des politiques requis par les nouvelles exigences comptables, soulèvent de graves préoccupations. Il s'agit notamment d'un certain nombre de complications liées au fait que certains volets de l'IFRS 17 suscitent plus de questions que de réponses et de la nécessité d'en clarifier de nombreux aspects.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la norme IFRS 17 exige des données financières comparables pour l'exercice financier précédant la date de mise en œuvre, ce qui laisse à peine plus d'un an pour appliquer les nouvelles exigences comptables. À notre avis, ce délai est insuffisant pour assurer le règlement de tous les problèmes. En outre, les praticiens du domaine des assurances IARD craignent que plusieurs questions propres aux sociétés d'assurances IARD nécessitent d'autres lignes directrices, ainsi que du temps et des efforts supplémentaires pour les mettre en œuvre.

À notre avis, l'intérêt public est mieux servi par des rapports financiers clairs et cohérents, et nous reconnaissons le rôle important de l'IFRS 17 dans l'atteinte de cet objectif. Toutefois, nous ne voulons pas risquer d'être confrontés à une situation où des problèmes n'ont pas été suffisamment résolus ou que des précisions nécessaires n'ont pas été obtenues en raison d'une trop brève échéance.

Nous croyons savoir que d'autres organismes touchés par l'IFRS 17 ont demandé que la date de mise en œuvre soit reportée au 1^{er} janvier 2023. Compte tenu des préoccupations exprimées ci-dessus et dans l'intérêt primordial du public, l'ICA se joint à cette requête.

C'est avec plaisir que je discuterai plus en détail de cette question avec vous si vous le jugez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Hoogervorst, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l'Institut canadien des actuaires,

[signature originale au dossier]

John Dark, FICA